

Le Maire atteste le caractère  
exécutoire du présent arrêté,  
publié le 05/04/2024

**ARRETE DU MAIRE**

N° 24T41

Portant réglementation sur la  
circulation et du stationnement  
sur la rue Amédée Prigent  
Du 08 avril au 31 juillet 2024

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;  
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

**Considérant** la demande de l'entreprise Maison Grevet, domicilié à ZI de Kergre 22970 Ploumagoar pour des travaux de rénovation de l'enclos paroissial ;

**Considérant** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la rue Amédée Prigent ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** – Du 08 avril 2024 au 31 juillet 2024, la circulation et le stationnement sur la une partie de la rue Amédée Prigent, au droit de la partie nord-est de l'enclos paroissial, est soumise aux prescriptions suivantes :

- La circulation et le stationnement de toutes catégories de véhicules seront interdit à hauteur de la zone d'installation de chantier ;
- Une signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus.

**ARTICLE 2** – la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par la l'entreprise Maison Grevet durant les travaux de jour comme de nuit ;  
Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Les services techniques municipaux de Ploubezre ;
- L'entreprise MAISON GREVET ;

Fait à Ploubezre, le 4 avril 2024

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

POUR LE MAIRE EMPECHE  
L'Adjoint Délégué

Nalek Zeggane  
Nalek Zeggane  
